

RECONSTITUTION ■ Des internes d'Edmond-Perrier ont travaillé sur un procès pénal et ont joué l'audience

Les lycéens ont rendu justice, hier, dans la salle des Assises

Les internes du lycée Edmond-Perrier travaillaient depuis décembre sur cette affaire. Ils étaient treize, hier, à reconstruire un procès pénal pour mineurs.

« Nul n'est censé ignorer la loi mais qui la connaît vraiment ? », explique Marie Bloyer, conseillère principale d'éducation du lycée. Pour découvrir le fonctionnement d'un procès, quoi de mieux qu'une reconstitution ? Avec le partenariat de l'APCJF (Association pour la Promotion de la Citoyenneté des Jeunes et des Familles), de



CONCENTRÉS. Chacun a pris son rôle très au sérieux. PHOTO GEORGES VERGNOL

Bobigny, les lycéens ont choisi de traiter l'« affaire Nehla ». Le rôle de la victime, Nehla, est endossé par Camille. Elle aurait été agressée sexuellement par trois prévenus, joués par Nabil, Antoine et Elias.

Toute la matinée, dans la salle des Assises, avocats, témoin, assesseurs ou prévenus ont exercé leur rhétorique. « Je demande six mois d'emprisonnement avec sursis, avec mesures d'éloignement de la victime et des coauteurs », scande la procureure, Elisa.

Puis vient le tour de Tom, avocat d'un des prévenus : « Il a pris du recul par rapport à cette affaire. Il a tenu à trouver un travail et à voir une psychologue... ».

Les treize lycéens, en seconde et en terminale, ont pu « acquiescer les règles de procédures, pour comprendre l'idée globale de notre justice, explique Marie Bloyer. Ils ont travaillé aussi des compétences transversales comme la prise de parole en public ». ■

Use Chastang

Tulle